





HYGIÈNE RESPIRATOIRE

validée le 04.03.2022

<p>Pourquoi?</p>	<p>-> limiter la dissémination de micro-organismes émis par voie respiratoire en cas de toux, d'expectoration voire d'éternuement</p>
<p>Qui?</p>	<p>-> tout professionnel -> tout résident / usager /client</p>
<p>Où?</p>	<p>-> dès l'entrée en établissement</p>
<p>Quand?</p>	<p>-> si présence de symptômes respiratoires -> en période épidémique ou pré-épidémique d'infection respiratoire</p>
<p>Quoi? Comment?</p> 	<ul style="list-style-type: none"> -> Port de masque chirurgical -> Utiliser un mouchoir à usage unique pour couvrir le nez et la bouche. Le jeter immédiatement après usage. -> En l'absence de mouchoir, tousser ou éternuer au niveau du coude (haut de la manche) plutôt que dans les mains. -> Réaliser une hygiène des mains après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés. Ne pas toucher les muqueuses (yeux, nez, bouche) avec des mains contaminées. -> Mettre à disposition dans les lieux stratégiques les moyens matériels et les informations permettant l'application des mesures respiratoires (affiches, dépliants, masque médical, solution hydroalcoolique, mouchoirs, poubelles, etc.) -> Informer les professionnels et les résidents/clients/ usagers et les visiteurs des recommandations de circonstance.

Pourquoi?



L'objectif des mesures d'hygiène respiratoire est de limiter la dissémination de micro-organismes via les sécrétions oropharyngées ou bronchopulmonaires émises par voie respiratoire en cas de toux, d'expectoration, voire d'éternuer.

Qui?

Les mesures sont à mettre en place pour tout professionnel, tout résident/usager ou visiteur dès qu'il présente des symptômes respiratoires de type toux ou expectoration ou systématiquement en période épidémique ou pré-épidémique d'infection respiratoire.

Où?

Dès l'entrée dans les lieux communs et partagés des structures d'hébergement ou d'accueil. En période épidémique, les recommandations additionnelles liées au pathogène lui-même s'ajoutent aux recommandations de l'hygiène respiratoire en générale qui s'additionnent.

Quand?

Elles **font partie des précautions standard** et donc sont à mettre en place **dès la présence de symptômes** dans le but de prévenir la transmission croisée interhumaine à partir d'une personne qui présente des symptômes respiratoires de type toux ou expectoration en l'absence de diagnostic établi.

Elles peuvent être mises en place **en systématique et pour tous en période épidémique ou pré-épidémique** (selon épidémiologie locale et mondiale) **d'infection respiratoire** provoquée par des microorganismes transmis par gouttelettes, entre autres (influenza, adénovirus, virus respiratoire, métapneumovirus, para-influenza ; SARS-CoV ; MERS-CoV ; SARS-CoV-2, etc.).

PRECAUTIONS STANDARD D'HYGIENE RESPIRATOIRE

Recommandations générales pour toute personne qui tousse

- > Couvrir le nez et la bouche avec un mouchoir à usage unique, lors de toux, éternuement, écoulement nasal, mouchage.
- > Jeter immédiatement les mouchoirs après usage.
- > En l'absence de mouchoir, tousser ou éternuer au niveau du coude (haut de la manche) plutôt que dans les mains.
- > Réaliser une hygiène des mains après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés.
- > Ne pas toucher les muqueuses (yeux, nez, bouche) avec des mains contaminées.
- > En milieu de soins (visites, consultation...), porter un masque chirurgical.

Conduite à tenir pour un résident/client/usager présentant des signes respiratoires

Il est recommandé de :

- > installer ce résident/client/usager à distance des autres résident/client/usager s'il doit attendre.
- > lui fournir : mouchoirs en papier, masques chirurgicaux et préconiser le lavage des mains (solution hydroalcoolique si son état cognitif le permet).
- > aérer et réaliser un bionettoyage du local après sa sortie.

Conduite à tenir pour un visiteur présentant des signes respiratoires

- > Un visiteur ne se rend pas en structure en cas d'état fébrile et/ou de toux.
- > En cas d'impératif, l'accompagnant, le visiteur se conforment aux recommandations affichées et émises pour le résident/client/usager.

Conduite à tenir pour un professionnel présentant des signes respiratoires

- > Protéger les patients et ses collègues :
 - en portant un masque chirurgical dès l'apparition des signes cliniques,
 - en ne prenant plus en charge les patients les plus fragiles, notamment les immunodéprimés sévères.
- > De se signaler à l'encadrement du service
- > Prendre un avis médical pour évaluer le risque infectieux, sa prise en charge et l'éventualité d'une éviction. Selon le micro-organisme, une démarche d'information des sujets «contact direct et étroit» pourra être décidée.

Information et matériel sur les mesures d'hygiène respiratoires

- > Mettre à disposition dans les lieux stratégiques les moyens matériels et les informations permettant l'application des mesures respiratoires (affiches, dépliants, masque médical, solution hydroalcoolique, mouchoirs, poubelles, etc.).
- > Informer les professionnels et les résidents/clients/usagers et les visiteurs des recommandations de circonstance.

Référentiels

- SF2H ; Actualisation des précautions standard ; établissement de santé, établissement médico-sociaux, soins de ville ; juin 2017 ; https://sf2h.net/wp-content/uploads/2017/06/HY_XXV_PS_versionSF2H.pdf
- Précautions standard ; Guides romand pour la prévention des infections associées aux soins; troisième édition, avril 2017 ; https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/HPCI_Guide_PS_2017_1.pdf
- CANADA. Pratiques de Base et Précautions Additionnelles visant à Prévenir la Transmission des Infections dans les Milieux de Soins ; Agence de la santé publique du Canada ; Cat. : HP40-83/2013-1F-PDF ; ISBN : 978-0-660-21155-8 ; novembre 2016.